



Marseille, 28 novembre 2016

Le tribunal valide l'ouverture du redressement judiciaire

Lors de l'audience ce matin au tribunal de commerce de Marseille, le Procureur a émis un avis favorable et statué en son siège, ce qui rend effective la décision de redressement judiciaire avec période d'observation et nomination d'un administrateur judiciaire. Le jugement tombera demain.

Pierre Dharreville, président des Editions des Fédérés et Fabrice Lecomte, président délégué, DG, ont défendu leur volonté de poursuivre l'activité malgré les difficultés conjoncturelles rencontrées et notamment la baisse des recettes publicitaires.

Quatre élus du CE étaient présents à l'audience. Jean-Marie Dinh, délégué syndical SNJ-CGT, invité à prendre la parole, a résumé la situation soulignant « l'élan » depuis la reprise et le travail débuté à poursuivre autour de la marque, ce qui nécessite du temps.

Les syndicats SNJ-CGT et Filpac-CGT au niveau national et local avaient appelé à un large rassemblement ce matin devant le tribunal. Nous remercions tous les soutiens venus nombreux dont des lecteurs, l'interpro CGT avec l'UD CGT 13.

Nous nous sommes réunis ce jour et avons acté deux leviers qui nous semblent essentiels pour aller de l'avant : l'implication dans le projet de co-construction et l'engagement des forces CGT pour interpeller les pouvoirs publics notamment en direction des aides à la presse.

Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons de plus amples informations sur la procédure qui s'enclenche, avec en parallèle, les actions de la direction.